







Paris, le 16 septembre 2015

## Communiqué de presse

## Début de la saison de la chasse : attention au risque de tularémie

Face à l'augmentation du nombre de cas humains de tularémie observé en France depuis plusieurs mois, la Direction générale de la santé (DGS), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) souhaitent informer les populations à risque, en particulier les chasseurs, et rappeler les principales mesures de prévention.

Au 4 septembre 2015, l'InVS a déjà répertorié 71 cas de tularémie contre 57 en 2014, et une moyenne annuelle de 45 cas déclarés depuis 2003. Les cas de tularémie identifiés en 2014 et 2015 présentent des caractéristiques similaires à ceux des années précédentes, sans signe de gravité particulier. Les régions les plus touchées sont le grand Ouest (18 cas en Pays de la Loire, 9 cas respectivement en Bretagne, Centre et Poitou-Charentes) et la zone Picardie (20 cas)/Champagne-Ardenne (9 cas).

La tularémie est une maladie qui se transmet soit par contact direct avec des animaux sauvages contaminés (le plus souvent des lièvres), soit par piqûre de tique, ou à partir d'un environnement contaminé par des déjections animales (urines de rongeurs), en particulier en zone rurale. Les principales voies d'entrée de la bactérie sont l'inoculation ou l'inhalation. La maladie se manifeste après 2 à 4 semaines d'incubation par de la fièvre, une augmentation de la taille des ganglions lymphatiques, et parfois un ulcère cutané. Plus rarement, une conjonctivite ou une pneumonie peuvent survenir. En Europe, en raison de la circulation de souches bactériennes peu virulentes, la tularémie est une maladie de très bon pronostic avec un traitement antibiotique approprié.

Les chasseurs représentent une population plus exposée, notamment lors des opérations de dépeçage et d'éviscération du gibier, c'est pourquoi la Direction générale de la santé (DGS), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) rappellent les mesures de prévention suivantes :

- porter des vêtements à manches et jambes longues pour les activités de loisirs en forêt, et rechercher les tiques sur la peau au retour des activités de plein air ;
- éviter de chasser des animaux apparemment faibles ou malades en vue de leur consommation;
- porter systématiquement des gants étanches pour réaliser le dépeçage et l'éviscération du gibier, nettoyer méticuleusement le couteau - en conservant les gants - , se laver soigneusement les mains et les avant-bras après ces opérations;

- en cas de blessure accidentelle lors du dépeçage ou de l'éviscération, la plaie doit être immédiatement nettoyée au savon et à l'eau ;
- cuire à cœur la viande de gibier avant de la consommer ;
- enfin, en cas de symptômes évocateurs tels que la fièvre associée à des ganglions de taille augmentée ou une plaie cutanée cicatrisant difficilement, il convient de consulter un médecin et de lui mentionner l'activité de chasse.

## Liens utiles:

Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes :

http://www.sante.gouv.fr/tularemie.html

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : <a href="http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105">http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Zoonoses/Tularemie/Donnees-epidemiologiques</a>

## **Contacts presse:**

InVS: presse@invs.sante.fr Tél.01 41 79 57 54 / 69 67 DGS: presse-dgs@sante.gouv.fr Tél. 01 40 56 84 00 ONCFS: roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr Tél. 01 44 15 17 10 INPES: vanessa.lemoine@inpes.sante.fr Tél. 01 49 33 22 42